

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 554

18 – CHER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Ventes et cessions

841 989 072 RCS Clermont-Ferrand.

CENTRE FRANCE EXPERTISES.

Forme : Société par actions simplifiée.

Adresse : 4 rue Onslow, 63000 Clermont-Ferrand.

Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 378200 Euros..

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou n tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, allianc.

Adresse : rue Archimède Parc d'Activités Esprit 1, 18000 Bourges.

Précédent propriétaire : 384 175 618 RCS Bourges. **CABINET MAYNARD.**

Date de commencement d'activité : 1^{er} octobre 2018.

Publication légale : L'information agricole du Cher du 9 novembre 2018.

Oppositions : me pierre dhalluin notaire 42, rue moyenne 18000 Bourges et pour information chez me patricia BONZANINI AVOCAT AU BARREAU DE GRASSE SIS A CANNES LA BOCCA (06150) 2 rue paul négrin rés artémis- Opposition 10 jours à compter de la présente insertion au bodacc..

Commentaires : par acte ssp du 16/10/2018 à paris enregistré au sde de bourges 1 le 24/10/2018, dossier 2018 00028700 réf 1804P01 2018 A 02413 Acquisition d'un fonds à compter du 01/10/2018 domicile du précédent propriétaire exploitant : 8 rue du pré de l'essart - 37550 st avertin Les oppositions des créanciers au paiement du prix de vente doivent être formées par acte extrajudiciaire à peine de nullité dans les 10 jours à compter de la dernière des publications (qui est celle du BODACC) - article L 141 - 14 le bulletin officiel des annonces légales civiles et commerciales est publié sous forme électronique, dans des conditions de nature à garantir son authenticité et son accessibilité permanente et gratuite.